

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 29 juin 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Thomas LAMAILLE qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.76/06.20**

**Objet : Budget VILLE**  
**Affectation du résultat de l'exercice 2019**

**Délibération n°: D.76/06.20**

**Objet : Budget VILLE  
Affectation du résultat de l'exercice 2019**

Monsieur BELGHACHEM indique que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, la reprise anticipée du résultat de l'année 2019 a été votée par délibération n°D.18/02.20 du Conseil Municipal du 27 février 2020.

Lors du vote du Compte Administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du Compte Administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisé" ne peut avoir lieu qu'après le vote du Compte Administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif.

De plus, la clôture du budget annexe Transport entraîne l'affectation des résultats du Compte Administratif 2019 du budget Transport au budget principal de la Ville de Lillebonne.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le Compte Administratif 2019 et le Compte de Gestion 2019 du budget Ville de la commune de Lillebonne,

Vu la clôture du budget annexe Transport et la reprise des résultats au budget principal,

Après avoir adopté, au cours de cette même séance, le Compte Administratif 2019 du budget Ville et constaté un excédent de fonctionnement de 4 065 853,04 euros,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2019 dans les conditions suivantes :

Résultats 2019 (€)		
Excédent de fonctionnement Ville		4 065 853,04 €
Excédent d'exploitation Transport		15 037,70 €
<i>Résultat de fonctionnement</i>		4 080 890,74 €
Déficit d'investissement Ville		-2 310 435,76 €
Excédent d'investissement Transport		25 330,28 €
<i>Résultat d'investissement</i>		(A)-2 285 105,48 €
Restes à réaliser Investissement	Recettes	(B) 1 027 160,00 €
	Dépenses	(C) 1 363 440,10 €
Besoin de financement (A + B - C)		-2 621 385,58 €

**Délibération n°: D.76/06.20**

**Objet : Budget VILLE  
Affectation du résultat de l'exercice 2019**

- d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Affectation sur 2020 (€)	
Excédent de fonctionnement capitalisé (excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement C/1068 <i>(Titre de recettes à émettre)</i>	2 621 385,58 €
à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	1 459 505,16 €

*Ces résultats sont régularisés dans le cadre d'une décision modificative.*

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,*



